



République Française
Département SEINE ET MARNE
CCAS de Bourron Marlotte

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 22/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 8		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 23/03/2023

Et

Publication ou notification du :

23/03/2023

L'an 2023, le 22 Mars à 18:30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 08/03/2023.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire-Président, Mmes : BISCHOFF Laurence, BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, CERCEAU Christelle, JUSSEAU Françoise, PACTON Stéphanie, M. SIMONNET Rémy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HAMEL Catherine à Mme PACTON Stéphanie

Excusé(s) : M. CAHEN Yves

A été nommé(e) secrétaire : Mme BISCHOFF Laurence

CC2023_01 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 décembre 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
VU le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration qui s'est tenue le mercredi 7 décembre 2022, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Yves CAHEN.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, **valide** à l'unanimité le Procès-Verbal du mercredi 7 décembre 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 23/03/2023
Le Maire-Président,
Vitor VALENTE

